

Paris, le 22 juin 2017

Communiqué de presse

Le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire rend public son rapport intermédiaire sur les anomalies de la cuve EPR de Flamanville 3

Le 14 juin 2017, le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN) a adopté le rapport intermédiaire sur les anomalies de la cuve de l'EPR de Flamanville établi en réponse à la saisine de la ministre chargée de la sûreté nucléaire du 5 octobre 2015. Cette saisine faisait suite à la révélation par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) le 7 avril 2015 d'une anomalie de la composition de l'acier dans certaines zones du couvercle et du fond de la cuve du réacteur EPR de Flamanville 3.

Le Haut comité, créé par la loi relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire du 13 juin 2006, est une instance d'information, de concertation et de débat sur les risques liés aux activités nucléaires et l'impact de ces activités sur la santé des personnes, sur l'environnement et sur la sécurité. Il est composé de parlementaires, de représentants des commissions locales d'information, d'associations de protection de l'environnement, de responsables d'activités nucléaires, d'organisations syndicales, de personnalités choisies pour leur compétence scientifique et de représentants de l'ASN, de l'IRSN et des services de l'État.

La ministre en charge de la sûreté nucléaire avait saisi le Haut comité le 5 octobre 2015 pour lui demander de garantir la bonne information du public vis-à-vis du processus de traitement des anomalies carbone de la cuve de l'EPR.

Elle souhaitait que le Haut comité examine les conditions dans lesquelles le public a été informé de :

- l'origine de ces anomalies et des raisons pour lesquelles elles ont été révélées plusieurs années après la fabrication des pièces incriminées,
- des phénomènes physiques sous-jacents et de leurs conséquences en termes de sûreté,
- des mesures prises par EDF et AREVA pour assurer l'information du public sur l'ensemble du processus de justification de l'aptitude à la mise en service de la cuve EPR engagé par ces derniers.

Le Haut comité a organisé ses travaux sous la forme d'un groupe de suivi pour traiter de ce sujet et répondre à la saisine ministérielle.

Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire

Ce groupe de suivi s'est réuni à sept reprises depuis janvier 2016 afin, dans un premier temps de retracer l'historique de la fabrication de la cuve de l'EPR, de mieux appréhender les enjeux liés aux anomalies décelées et de recenser les mesures d'information du public menées par les différentes parties prenantes jusqu'à juin 2017.

Le groupe de suivi a synthétisé dans un rapport intermédiaire l'ensemble des informations qui ont été échangées dans ce cadre en s'assurant de leur cohérence et de leur bonne compréhension par le public.

Le rapport est structuré en six chapitres. Il fait le point sur la conception de l'EPR de Flamanville 3, les techniques de fabrication des calottes de cuve et leur qualification technique. Il expose ensuite la démarche menée par AREVA pour justifier l'aptitude à la mise en service de la cuve EPR et les mesures de transparence et d'information du public sur ce dossier. Il se conclut par l'avis du HCTISN et ses recommandations sur ce dossier.

Un deuxième rapport final traitera des conditions de transparence et d'information du public de la démarche de justification de l'aptitude à la mise en service de la cuve EPR menée par AREVA et EDF et instruite par l'ASN et ses experts.

Pour plus d'informations, le rapport intermédiaire du HCTISN sur les anomalies de la cuve EPR de Flamanville 3 et le support de la présentation projetée lors de la réunion plénière extraordinaire du Haut comité du 14 juin 2017 sont disponibles sur le site internet du Haut comité : www.hctisn.fr

Contact :

Monsieur Benoît BETTINELLI - (06.20.54.26.36)

Secrétaire général du Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire

Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex